



**BULLETIN D'ENGAGEMENT
TRIAL d'ANDLAU du 31 mars 2013
Challenge de l'Est Moderne**

TARIF ENGAGEMENT : 25 €

Pilote

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : Club :

Tel : Mail :

Moto : Année :

N° Licence UFOLEP (présentation obligatoire):.....

N° de PERMIS et / ou CASM / ou BSR :

<i>Moderne</i>	<i>Tracé</i>	<i>Ancienne Pré 85</i>	<i>Tracé</i>	<i>Ancienne Pré 65</i>	<i>Tracé</i>
S1	Rouge/blanc				
S2	Rouge	Inter	Rouge		Rouge
S3 Plus	Bleu	National	Bleu	Expert	Bleu
S3	Vert	Critérium	Vert	Master	Vert
Initiation	Jaune	Randonneur	Jaune	Gentleman	Jaune

ATTENTION : L'organisation d'un trial officiel est très coûteuse donc les organisateurs se réservent le droit d'annuler le trial si le nombre d'inscrits est inférieur à 40 ; 2 semaines avant l'épreuve (vous serez informé s'il y a annulation et chèque rendu) Merci de joindre votre chèque à cette inscription. Nous vous rappelons également que les bulletins d'engagements doivent arriver au moins deux semaines avant l'épreuve. **Si les inscriptions sont prises sur place le club appliquera la majoration de 5 €.** Le pilote atteste avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve, ainsi que des règles sportives et techniques du trial moto ; édités par la fédération délégataire et affinitaire. Il autorise éventuellement l'utilisation de photos prises lors de l'épreuve.

Signature : « lu et approuvé »

REGLEMENT du CHETRIM 2013 Challenge de l'Est TRIal Moderne

1) Organisation

Le challenge CHETRIM est organisé sous l'égide de l'UFOLEP suivant les règles définies par l'UFOLEP pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur (code du sport R331).

2) Calendrier 2013

24 mars 31 mars 19 mai 16 juin 1 septembre

3) Catégories

Gouhenans (70) - Andlau (67) - St Pierre (39) - Luxeuil(70) - Soultzmatt (68) -

Moto 90 Trial Club Moto Club d'Andlau Moto club du Risous Club Trail 70

Moto Club Zone 68

Catégorie

Fléchage

S1

Noire

S2

Rouge

S3 plus

Bleu

S3

Vert

S4

Jaune

Motos anciennes : leur participation est autorisée, pas de tracé ni de classement spécifiques

4) Inscriptions : Les pilotes qui souhaitent participer au CHETRIM 2013 devront remplir une inscription (qui sera à télécharger sur le site de la commission trial).

Un numéro de course sera attribué pour toute la saison.

L'organisateur de l'épreuve percevra les droits d'engagement fixés à 25 € par journée et par pilote (30 € pour les pilotes qui ne se sont pas inscrits au moins une semaine avant chaque trial).

5) Contrôles :

Les pilotes devront être titulaires d'une licence UFOLEP valide, du permis de conduire moto ou du CASM. Les pilotes devront porter un casque homologué ECE 2205, des bottes, des gants et un maillot à manches longues.

Les motos devront être équipées de :

coupe circuit ou décompresseur embouts de guidon leviers à boule carter de chaîne

protection de couronne repose pieds repliables mousse de guidon

Les motos seront conformes au code de la route et assurées**6) Pénalités : Barème**

Définition des fautes : Pied à terre ou appui

Est considéré comme pied à terre ou appui le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto autre que pneus, repose pieds, bloc et protection moteur, touche le sol ou prenne appui sur un obstacle.

Echec

- recul de la moto avec pied à terre. - arrêt de progression avec les pieds sur les repose pieds ou avec un pied à terre (plus d'une seconde). - chute.

- guidon touchant le sol. - avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la

moto lorsque celle-ci est cabrée. - arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus, - aide extérieure sur le pilote ou la moto. - le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position

d'un support de signalisation ou d'une flèche qui nécessite l'intervention du

commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale. - la roue ou la machine

passer au dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section, - traverser une délimitation avec n'importe quelle roue. - franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban). - passer du mauvais côté d'une marque de délimitation. - passer dans un sens ou dans l'autre une porte fermée par les flèches d'une autre catégorie. - assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote. - effectuer une boucle à l'intérieur de la zone. - refuser de franchir une zone.

Franchissement

Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti de la zone dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone. Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

Le franchissement des limites d'une zone (les limites latérales, la ligne fictive) est effectif dès qu'une roue passe du mauvais côté de la limite. Un texte explicatif sera remis à tous les commissaires des trials du CHETRIM

Réussite

0 point

1 pied

1 point

2 pieds

2 points

3 pieds et plus

3 points

Echec

5 points

7) Tracés :

Les organisateurs devront tracer des zones permettant un franchissement fluide des obstacles en particulier dans les catégories S3 plus, S3 et S4. Les tracés ne devront pas se recouper. Le tracé de chaque catégorie sera matérialisé par des portes définies avec les flèches de la couleur correspondante.

Les balisages extérieurs de zones pourront être matérialisés par de la rubalise. Chaque trial du CHETRIM devra comporter au minimum 30 zones par catégorie (sauf catégorie S4).

8) Classements : Les points marqués à chaque trial du CHETRIM par les concurrents sont définis par le barème

suivant :

1^{er} : 2^{ème} :

3^{ème} : 4^{ème} : 5^{ème} : 6^{ème} : 7^{ème} : 8^{ème} :

20 points 17 points 15 points 13 points 11 points 10 points

9 points 8 points

9^{ème} : 7 points 10^{ème} : 6 points 11^{ème} : 5 points 12^{ème} : 4 points 13^{ème} : 3 points 14^{ème} : 2 points 15^{ème} : 1 point

Sur les 5 épreuves du CHETRIM 2013, les 4 meilleurs résultats de chaque pilote seront retenus. En cas d'ex aequo, c'est le total des 5 épreuves qui départagera les pilotes. Si certains pilotes ne font pas toutes les épreuves, c'est le classement de la dernière épreuve qui sera déterminant en cas d'ex aequo.

Les résultats de chaque épreuve devront être transmis par l'organisateur à Jean- Luc

FORESTIER : jeanluc.forestier@wanadoo.fr et Philippe MARGERARD philmarg@club-internet.fr dans les 3 jours qui suivent le trial.

Les résultats de chaque trial du CHETRIM ainsi que le classement provisoire après chaque épreuve seront affichés sur le site de la commission trial UFOLEP de l'Est (site actuellement en création par Philippe MARGERARD).